

NAF ✓

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-086

Déposé le : 12.12.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Une politique sanitaire dentaire à CHF 100 millions par an minimum ?

Texte déposé

Suite au refus d'un contre-projet par le Grand Conseil, l'initiative « pour le remboursement des soins dentaires » sera soumise seule en votation populaire. Le Conseil d'Etat a déjà annoncé qu'il soutiendrait l'initiative.

Or, le texte de l'initiative stipule que le financement sera assuré « pour les personnes cotisant à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) par un prélèvement analogue à celui de l'AVS et, pour les autres, par la politique sanitaire cantonale ». Dans son EMPD 334, le Conseil d'Etat reconnaît que « la politique sanitaire cantonale se verrait sollicitée pour garantir une participation financière permettant une couverture d'assurance aux personnes ne cotisant pas à l'AVS ».

Le vote populaire est fixé au 4 mars, ce qui laisse très peu de temps aux parties pour clarifier les éléments financiers consécutifs à une éventuelle acceptation de l'initiative par le peuple.

Dès lors, en tenant compte de cette urgence, nous remercions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) A combien le Conseil d'Etat estime-t-il les coûts à la charge de l'Etat de Vaud pour le financement de l'assurance dentaire des personnes ne cotisant pas à l'AVS, par le biais de la politique sanitaire cantonale ?
- 2) Quelle sera l'augmentation des charges salariales pour le budget de l'Etat de Vaud en raison de la part patronale sur les salaires du personnel de l'Etat ?
- 3) Par quelle voie le Conseil d'Etat envisage-t-il le financement de l'assurance dentaire des personnes ne cotisant pas à l'AVS ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer Ne souhaite pas développer

<u>Nom et prénom de l'auteur :</u>	<u>Signature :</u>
Claire Richard pour le groupe vert'libéral :	
<u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u>	<u>Signature(s) :</u>
Jean-François Chapuisat :	
Ella-Dominique Christin :	
Régis Courdesse :	
Martine Meldem :	
Laurent Miéville :	
François Pointet :	

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch